



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **vendredi 31 mai 2013 à 18h00** le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION	
Date	23/05/2013
Affichage	23/05/2013

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL		
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	25	8

THEME : URBANISME 5.

**OBJET : ECHANGE D'UNE
PARTIE DE LA PARCELLE
COMMUNALE C 1793 AVEC
UNE PARTIE DE LA
PARCELLE C 1545 -
FONCHRISTIANE.**

Etaient Présents : DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

CIRIO Raymond pouvoir à MARCADET Didier.
GUERIN Nicole pouvoir à PETELET Renée.
POYAU Aurélie pouvoir à FROMM Gérard.
NICOLOSO Alain pouvoir à DAVANTURE Bruno.
PONSART Marie-Hélène pouvoir à DAERDEN Francine.
BRUNET Pascale pouvoir à JIMENEZ Claude.
BOVETTO Fanny pouvoir à DJEFFAL Mohamed.
VALDENNAIRE Catherine pouvoir à NUSSBAUM Richard.

Absents-Excusés :

CIRIO Raymond, GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, BRUNET Pascale, BOVETTO Fanny, VALDENNAIRE Catherine.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Gérard FROMM.

Depuis la création en 1990 du parking dénommé Place du Noyer, l'accès s'effectue par un passage sur la parcelle privée cadastrée C 1545.

Les co-proprétaires de cette parcelle ont sollicité la commune en vue de procéder à un échange d'une partie de cette parcelle C 1545, avec une partie de la parcelle communale C 1793, soit :

- 60 m² à prélever sur la parcelle C 1545 au bénéfice de la commune,
- 56 m² à prélever sur la parcelle C 1793 au bénéfice de ces co-proprétaires.

Les parties rétrocédées aux co-proprétaires leur permettant d'assurer un stationnement privé, et les dégageant de toute responsabilité et d'entretien de la partie de parcelle C 1545, affectée à un usage public.

Considérant qu'il convient de régulariser cet usage par un échange de terrains,

Considérant l'estimation réalisée par le service du domaine en date du 11/01/2013,

Considérant qu'une servitude de passage à ces copropriétaires sera consentie par la commune sur la partie de parcelle C 1545 dont elle sera propriétaire à l'issue de cet échange,

Considérant que la partie de la parcelle communale cédée le sera pour environ 28 m² à Madame PICARD et Monsieur STEMER et pour 28 m² à Madame ROCHON et Monsieur BUSCA,

Considérant que la commune propose de procéder à cet échange sans soulte, étant précisé que tous les frais inhérents à cette transaction seront supportés par moitié entre les demandeurs et la commune (frais de notaire, document d'arpentage),

Considérant qu'un document d'arpentage sera établi afin de déterminer la superficie exacte des parties de parcelles à échanger.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter le principe de l'échange d'une partie de la parcelle communale C 1793 contre une partie de la parcelle C 1545, soit :
 - 60 m² à prélever sur la parcelle C 1545 au bénéfice de la commune,
 - 56 m² à prélever sur la parcelle C 1793 au bénéfice de ces co-proprétaires.
- De préciser qu'un document d'arpentage sera établi afin de déterminer la superficie exacte des parties de parcelles à échanger.
- De préciser que tous les frais inhérents à cette transaction seront supportés par moitié entre les demandeurs et la commune (frais de notaire, document d'arpentage).
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

TRANSMIS LE 06 JUIN 2013
PUBLIÉ LE 06 JUIN 2013
NOTIFIÉ LE 11 JUIN 2013

Le Maire.

Gérard FROMM


DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DES HAUTES-ALPES

POLE GESTION PUBLIQUE

Immeuble "Les Cordeliers"

4 cours Ladoucette - BP 104

05607 GAP CEDEX

tel 04 92 52 59 00

mel ddfp05@dgfp.finances.gouv.fr

Affaire suivie par : Delphine VACHER
Tél : 04 92 52 89 47
Fax : 04 92 52 59 31
Courriel : delphine.vacher@dgfp.finances.gouv.fr
Référence : 2012-023V0486

Gap, le 11 JAN. 2013

Monsieur le Maire

Hôtel de Ville
Service de l'Urbanisme
BP 18
05105 Briançon



Objet : Avis du Domaine.
Référence : Votre mail du 28 novembre 2012

Monsieur le Maire,

Par courrier visé en référence, vous avez demandé l'évaluation de plusieurs emprises situées à Fontchristiane dans le cadre d'un échange avec des propriétaires privés.

Compte tenu de la situation des biens et du marché immobilier local, la valeur vénale des biens est estimée comme suit :

- Emprise de 27,5 m² à céder aux propriétaires des parcelles C 683-1529-1537-1538-1792 : 755 €
- Emprise de 28 m² à céder aux propriétaires des parcelles C 1530-1535-1536-1539-1545-1546 : 770 €
- Emprise de 60,75 m² à prélever sur la parcelle C 1545 : 1 670 €

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour l'Administrateur général des Finances publiques
Directeur départemental des Finances publiques,

Frédéric DEROO
Directeur du pôle gestion publique

Validité : 1 an.



